

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">REUNION DU CONSEIL DE QUARTIER CENTRE VILLE 18 AVRIL 2006</p> |
|--|

Présent(e)s Elu(e)s : Nathalie BUGUIER, Bernard JOURDAIN, Conseiller Municipal.

Présent(e)s : Gilles ALBERT, Florence BARONE, Vincent BEAULIEU, Christiane BERNIS, Francine BOHIN, Alain BOHLER, Marie-Reine CHATAIGNON, Alain CLUZEAU, Georges COLOMER, Françoise DEPLAGNE, Laurent FELIX, Philippe GENET, Michèle JOUSSEAUME, Jacques KALBACH, KUHN Anne-Marie, Christine LEVAIN, Françoise MAYE, Christophe MICHAUD, Jacques MORIN, Jean-Pierre OUMAILIA, Paul PELLETIER, Jean-Marc PERAN, Jean-Michel PIERRE, Mireille TREBUCQ, Marc VECHAMBRE, Jean-Marie WACK.

Excusé(e)s : Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, Jacques LAMARQUE, Adjoint au Maire, Alain GARCIA, Conseiller Municipal, Florence MECHIN, Alain CRIGNON, Bernard FAOJET.

Absent(e)s : Olivier AROLDI, Anne-Karine BESSEAU, Jean-Marc BOIZARD, Bernard BROUSSE, Jean-François BRUGIER, Audrey CHARLIER, Claudine DRIAN, Catherine GANIVET, Elisabeth GEMMERLI, Anne-Marie GOURJAULT, Maurice HIBERT, Brigitte JOUHANIQUE, Muriel LACOMBE, Damien MERCIER, Sylvie MERCIER, Dominique OCTOBRE, Laurence PINSCLOUX, Jean SANCHEZ, Yves SULLET, Emilie WIEBER.

La réunion débute à 18 h 35.

Christophe Michaud rappelle que l'objet de cette réunion consiste à faire le point sur les démissions et absences prolongées, après les conseils des 13 décembre 2005, 9 février et 4 avril 2006, de manière à le renouveler en partie par de nouvelles candidatures après l'Assemblée générale de juin. Il explique également que cette réunion a été voulue en conseil de quartier, pour que le bureau ne prenne pas seul de décision à ce sujet, et à huis clos, l'ordre du jour ne comprenant que des questions réglementaires qu'il n'y a pas de raison d'aborder en présence du public.

A ce jour, 4 démissions ont été enregistrées : Brigitte Durgand, (associatif) remplacée par Laurent FELIX, Elyette Amiot (titulaire), Olivier Dufour-Houisse (suppléant) et M. et Mme Gervais (tous deux suppléants).

10 absences prolongées ont été constatées : 2 titulaires à titre associatif : Olivier Aroldi (Entraide maternelle) et M^e Jean-Marc Boizard (Association des riverains de la Brèche, désormais dissoute) ; 3 titulaires : Damien Mercier, Maurice Hibert et Jean Sanchez ; 5 suppléants : Sylvie Mercier, Audrey Charlier, Laurence Pinscloux, Muriel Lacombe, et Jean-François Brugier.

La question de leur remplacement est posée.

Gilles Albert rappelle que, lors du précédent conseil de quartier, l'appel au collège de suppléants permettait de pallier les absences prolongées sans nécessiter un appel au public.

Jacques Kalbach pose la question de l'accueil, ou non, de nouveaux membres au sein du conseil de quartier, de son ouverture.

Pour Nathalie Béguier, le fond du problème, outre les démissions, concerne surtout les absences de titulaires n'étant d'ailleurs jamais venus. Il faut donc prendre acte que ces personnes ne viennent pas, bien qu'ayant été prévenues, et pourvoir à leur remplacement. Elle ajoute que, si quelqu'un, individu ou association, souhaite intégrer le conseil de quartier en cours de mandat, le conseil municipal est compétent pour en décider. Elle propose d'envoyer un courrier aux actuels suppléants pour leurs demander de formuler leur candidature, s'ils souhaitent devenir titulaires.

NB : Seuls les titulaires peuvent prendre part au vote, le cas échéant.

A la question posée par Vincent Beaulieu sur le remplacement des titulaires associatifs par des individuels ou des associations, Bernard Jourdain répond que, s'il n'y a pas

d'associations en nombre suffisant, elles peuvent être remplacées par des individuels. Par conséquent, 6 suppléants pourraient être amenés à intégrer le collège des titulaires.

Jacques Kalbach soulève que la participation est le vrai problème. Faut-il chercher l'ouverture du conseil aux habitants ou se borner à discuter du règlement ?

A la question de Francine Bohin sur le nombre de suppléants présents ce soir, 6 personnes lèvent la main. Toutefois, ces 6 personnes ne peuvent remplacer les 6 titulaires manquants, leur remplacement n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour et les suppléants absents ce soir n'ayant pas été avisés de l'appel à candidature.

Florence Barone, estimant que la motivation devrait être la règle pour la participation au conseil de quartier, se demande pourquoi on devrait tirer au sort les futurs titulaires. A cette question, Christine Levain rappelle que ce tirage au sort n'aura lieu que si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir. Pour Mireille Trébucq, cette règle du tirage au sort étant préexistante au conseil de ce soir, il faut la respecter. *In fine*, Florence Barone, sans remettre en cause cette règle dès à présent, souhaite qu'elle soit évoquée dans l'avenir et qu'une réflexion soit entamée plus tard à ce sujet.

Jean-Marc Péran, après avoir rappelé l'un des points évoqués déjà lors des précédents conseils – à savoir qu'il faut s'écouter, ce qui, peut-être aurait été oublié depuis le début de cette réunion – demande s'il est possible de tenir compte de l'assiduité des suppléants. La réponse est négative.

Jean-Marie Wack, comme d'autres conseillers, s'interroge : pourquoi tant de défections ? La question est sans réponse, mais elle est aussi la raison d'être de cette réunion.

Jean-Michel Pierre demande s'il faut appeler à candidature de nouveaux habitants qui pourraient ainsi intégrer le collège des suppléants. Mireille Trébucq ne le souhaite pas, hors nouveaux habitants, estimant que les candidatures éventuelles auraient dû se manifester plus tôt, à l'occasion de la constitution du conseil. Néanmoins, le règlement le permet, ainsi que le rappellent à la fois Bernard Jourdain et Françoise Maye (article sur la recevabilité des candidatures). Jean-Marie Wack souhaite un vote du conseil de quartier à ce sujet. Plusieurs conseillers s'interrogeant, Bernard Jourdain précise que le quorum – qui est de 20 membres, titulaires ou suppléants – est atteint. La question du vote est toutefois repoussée comme étant sans objet, le remplacement des conseillers en cours de mandat étant de droit en vertu du règlement.

Suivant en cela l'ensemble des discussions entamées depuis le début de cette réunion, Christophe Michaud conclut qu'il sera fait appel à candidature auprès des suppléants pour savoir s'ils veulent devenir titulaires, et qu'on prévoit aussi l'ouverture du conseil à de nouveaux arrivants qui en formuleraient la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, Florence Barone profite de cette réunion pour revenir sur le dernier numéro de *Vivre à Niort*, et la page d'expression des groupes politiques. Elle s'est sentie interpellée par un article, titré « Civisme, citoyenneté et moi, et moi, et moi », qui reprend d'ailleurs le nom de la commission dont elle fait partie. Elle ne souhaite pas être considérée comme un instrument de la municipalité, ce que laisse comprendre l'article au sujet des conseils de quartier et de leurs membres. D'autres conseillers se font l'écho de ses interrogations à ce sujet. Elle demande la possibilité d'un droit de réponse, par la commission, le conseil de quartier ou même l'ensemble des conseils de quartier. Nathalie Béguier prend acte de sa demande.

Enfin, conformément à sa demande formulée à plusieurs reprises en début de conseil, Jacques Kalbach souhaite qu'on aborde la question du fonctionnement du conseil de quartier. Il s'interroge sur la stérilité de nos débats et ne comprend pas, surtout, pourquoi une demande formulée au sujet de la rue Sarrazine – trafic important, voitures roulant trop vite, rue dangereuse – aurait été édulcorée puis aurait même disparu. Mettant en cause le co-président habitant, Christophe Michaud, il demande sa démission et un nouveau vote.

Christophe Michaud répond qu'il a sollicité une rencontre avec le conseil de quartier Nord pour aborder plus globalement la question de cette rue et des rues environnantes. Une

fiche bleue a été réalisée pour un comptage de cette rue, mais aussi de la rue du Vivier et de la rue du Vieux Fourneau, adressée à M. Gendreau. La question a en outre été relancée auprès de M. Laborderie pour un aménagement de la rue Sarrazine. Christophe Michaud rappelle que les choses se font mais pas toujours aussi vite qu'on le souhaite.

Pour Florence Barone, résidant rue Sarrazine comme Jacques Kalbach, le comptage ne résoudra rien : la rue est devenue dangereuse et le problème de sécurité y est important. Elle pense que les contrôles de police devraient y être plus nombreux.

Marc Véchambre, connaissant le dossier via la rue du Vivier, précise que la fiche bleue concerne les comptages, mais aussi, et surtout, des analyses de vitesse, l'ensemble des analyses devant être effectué grâce à un appareil acheté par le précédent conseil de quartier, ce qui permettra de s'appuyer sur des éléments concrets.

Gilles Albert, au nom de la commission voirie, précise quant à lui qu'une fiche a bien été établie pour demander des aménagements provisoires dans la rue Sarrazine.

Nathalie Béguier donne les explications suivantes : les deux fiches ont été réunies pour commencer par le comptage avant de mener l'étude nécessaire pour le ralentissement des véhicules dans cette rue. Elle donne l'exemple similaire de la rue de la Burgonce, dans laquelle, après enquête publique, des chicanes ont été réalisées. Elle précise qu'on ne peut engager de travaux urgemment sans prendre de précautions. Elle ajoute que c'est l'équipe municipale qui est amenée à faire ces choix, non Christophe Michaud, et que la démission de ce dernier ne saurait être envisagée pour ces motifs.

Florence Barone insiste sur l'urgence qu'il y aurait à intervenir dans cette rue et réclame à nouveau une solution temporaire. Abondant dans son sens, Gilles Albert pense que la mise en place de plots mobiles ne serait pas de nature à constituer une gêne pour le comptage des véhicules.

Anne-Marie Kuhn souhaite sortir de ce débat tout en l'élargissant : beaucoup de rues sont dangereuses ; comment dès lors gérer les priorités ? Pourquoi ne pas attendre les études en cours ou à mener et leur faire confiance avant d'envisager tous travaux ? Françoise Maye ajoute qu'il existe un autre point sensible et très dangereux dont elle a déjà fait part au bureau : l'accès au Boulevard de l'Atlantique depuis l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, derrière le gymnase Henri Barbusse.

Jacques Kalbach, enfin, souhaite recentrer le débat sur sa question du fonctionnement du conseil de quartier, indiquant qu'il n'a cité la rue Sarrazine qu'à titre d'exemple. Il fait part de sa sensation de n'être pas écouté par les deux co-présidents.

La réunion est close à 19 h 50.